

Comité Syndical En synthèse *

14 janvier et 18 février 2026



Que retenir des réunions du 14 janvier et 18 février 2026 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

ACTUALITÉS DU PARC

- Meilleurs vœux 2026 : L'espérance est dans l'improbable. Edgar Morin



- Future Charte Destination 2041 : le président présente la carte des communes ayant approuvé la charte. Il indique que les critères de majorité qualifiée cumulatifs pour conserver la labellisation Parc naturel régional sont atteints. Le nouveau décret de classement Parc, permettant le renouvellement du label pour 15 ans, devrait arriver d'ici fin d'année. Il rappelle les 42 visites et les 480 élus des conseils municipaux rencontrés entre septembre 2025 et janvier 2026 pour échanger sur ce projet de territoire structurant.
- La 13e édition du Festival du Cinéma solidaire du Pilat a réuni 640 personnes entre le 8 et le 29 novembre 2025 sur 13 structures partenaires. Le Parc était le 28 novembre aux Haies autour du film « La Belle étoile » qui évoque l'agriculture durable au féminin.
- La Fête de la Pomme, le 11 novembre à Pélussin où le Parc dispose d'un stand, visité par 1 500 personnes, présentant les variétés de pommes du Pilat et leurs qualités gustatives et notamment celles nécessitant moins de traitement.
- La 4^{ème} édition du Sylvotrophée est lancée à destination des propriétaires forestiers en lien avec IPAMAC, l'association inter-Parcs du Massif Central.
- La plantation de haies au profit des agriculteurs se poursuit avec 16 projets agroforestiers cette année représentant toutes les productions agricoles et tous les secteurs du Pilat. Le Parc a également réalisé un document 4 pages « S'installer en agriculture dans le Pilat ».
- L'enquête qualitative de terrain des Crêts du Pilat (collet de Doizieux à la Croix de Chaubouret) vise à mieux comprendre pourquoi, par qui et comment ils sont fréquentés sur les 4 saisons entre avril 2025 et février 2027.
- Au niveau de l'équipe technique du Parc, Marie MOTTOT, directrice adjointe et Pauline DELFORGE, Responsable Biodiversité et Forêt sont revenues de congé maternité et Sandrine GARDET, directrice quitte le Parc en février prochain. Marie MOTTOT fera l'intérim de la direction en lien avec les 3 autres responsables de pôle soit Marie VIDAL, Carole MABILON et Pauline DELFORGE.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE, BUDGET 2026 ET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire qui s'inscrit dans la nomenclature comptable M57 : le volet statutaire et le volet programmes (annuel ou pluriannuel). Ces programmes doivent comporter une partie d'autofinancement qui est à puiser sur les fonds propres du Parc. Le compte financier unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.

Contexte national

Les prévisions de croissance pour la France se situent entre 0,7 % et 0,9 % du PIB pour l'année 2025. Elles pourraient être de 1 % en 2026. L'inflation devrait être de 1 % pour l'année 2025 et 1,6 % en 2026. Le déficit public est prévu à hauteur de 5,4 % (critère de Maastricht : 3%). La dette publique s'établit à 3 345 milliards d'euros, soit 114% du PIB. La dette des collectivités relative à l'investissement est stable depuis 30 ans (8,9 % en 2023). En 2026, gel de la Dotation globale de fonctionnement, gel du point d'indice de la fonction publique en 2026, diminution du Fonds vert et poursuite de la hausse des cotisations employeur pour la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) qui représente un coût de 80 000 € sur 4 ans pour le Parc.

Contexte local

Le Parc est confronté à la baisse des recettes statutaires en provenance des Départements (de 6€ à 4€ par habitant) et des charges stables, le Parc va donc rapidement se retrouver confronté à un effet ciseau.

VOLET STATUTAIRE

Recettes statutaires Fonctionnement

	2022		2023		2024		2025		2026	
Région	979 693	57,6 %	979 693	57,5 %	979 693	56,8 %	979 693	58,4 %	979 693	61,1 %
Départements	378 060	22,2 %	379 782	22,3 %	379 866	22 %	330 953	19,7 %	255 260	15,9 %
Communes	38 763	2,3, %	38 928	2,3 %	58 204	3,4 %	58 603	3,5 %	58 794	3,7 %
dont Villes-Portes	19 860	1,17 %	19 939	1,17 %	20 218	1,17 %	20 464	1,2 %	20 515	1,3 %
dont Communes classées	18 903	1,11 %	18 989	1,11 %	37 986	2,2 %	38 139	2,3%	38 279	2,4 %
Intercommunalités	304 976	17,9 %	306 281	17,9 %	305 749	17,8 %	306 897	18,3 %	307 698	19,2 %
dont Villes-portes	191 558	11,3 %	192 346	11,3 %	191 790	11,1%	192 479	11,5 %	192 862	12 %
dont Communes classées	113 418	6,6 %	113 935	6,6%	113 959	6,6 %	114 418	6,8%	114 836	7,2%
TOTAL	1 701 492	100 %	1 704 684	100%	1 723 512	100%	1 676 146	100%	1 601 445	100%

A noter, la diminution des participations statutaires départementales serait donc de 127 630 € par rapport à l'exercice 2024 liée à leurs difficultés financières. L'aide ciblée du Département de la Loire permet de financer les contrats aidés en charge de l'entretien des sentiers de randonnée (1 100 km), il est le seul à financer ce dispositif (entre 40 et 60 % du salaire) depuis le désengagement de l'État en 2025. La participation du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire est de 130 000 € (+30 000€ depuis 2023).

Evolution du résultat – budget global (statutaire et programme)

Fonctionnement					
Années	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	2 613 099,76 €	3 074 925,69 €	3 353 372,28 €	2 908 615,13 €	3 234 667,83 €
Dépenses de fonctionnement	2 583 568,20 €	2 816 711,93 €	2 782 800,95 €	3 063 818,19 €	3 158 266,50 €
Solde d'exécution	29 531,56 €	258 213,76 €	570 571,33 €	- 155 203,06 €	76 401,33 €
Résultat fonctionnement reporté	232 702,84 €	262 234,40 €	520 448,16 €	1 091 019,49 €	935 816,53 €
Résultat cumulé					1 012 217,86 €

Le résultat servira à autofinancer des actions, dont la rénovation thermique de la Maison du Parc (coût estimatif : 3 millions d'euros).

Investissement	
Années	2025
Recettes	398 157,47 €
Dépenses	483 411,44 €
Résultat de l'exercice	- 85 253,97€
Résultat reporté	- 27 109,06 €
Résultat cumulé	- 112 363,03 €

Dette

Le Parc a contracté un emprunt en novembre 2013 pour les travaux d'extension de la Maison du Parc. Il reste encore 3 annuités (jusqu'en 2028) pour un montant de : 68 148,06 € en capital et 5 192,88 € d'intérêts. La capacité de désendettement correspond au ratio entre l'épargne et la dette. Elle est de 0,34 (la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12). Le projet de rénovation énergétique de la Maison du Parc impliquerait un nouvel emprunt.

Investissement

Les recettes proviennent du FCTVA pour un montant de 19 000 € environ. L'amortissement des biens et immobilisations s'élève à 215 000 €. Le gain réel est de 105 000 € (différence pour les amortissements entre l'amortissement des biens et l'amortissement des subventions reçues pour 110 000 €).

Dépenses statutaires

Fonctionnement

	2024	2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
Chapitre 011 – Charges générales	336 750 €	331 265 €	350 000 €	355 000 €
Chapitre 012* – Personnel	1 426 770 €	1 333 204 €	1 350 000 €	1 400 000 €
Chapitre 65 – Gestion courante**	168 900 €	165 200 €	165 200 €	165 200 €
Chapitre 66 – Charges financières	4 327 €	3 462 €	2 596 €	1 731 €
Chapitre 042 – Amortissements des biens	168 168 €	228 731 €	215 000 €	215 000 €
TOTAL	2 104 915 €	2 061 882 €	2 082 796 €	2 136 931 €

* Chapitre 12 : Le nombre d'agents est en baisse depuis plusieurs années : 38 agents fin 2025 (2016 : 46 agents) pour 34,27 ETP. Pour 2026, ce nombre est estimé à 31,27 ETP. Deux tiers de la masse salariale du Parc est composée d'agents de la catégorie A ce qui est classique pour un Parc naturel régional qui est une structure avec une forte ingénierie en accompagnement de projets. La moyenne d'âge est de 43,4 ans.

**Chapitre 65 : représente les indemnités et frais de mission des élus ainsi que les subventions aux associations, la plus importante étant pour l'Office de tourisme du Pilat pour 101 700 € (Convention à renouveler très prochainement).

Investissement

En 2026, sont envisagées au titre des dépenses d'investissement :

- la poursuite du renouvellement du matériel informatique, à hauteur de 10 000 € maximum,
- une somme a été provisionnée pour d'éventuels travaux de réparation payables en section d'investissement et d'achat de matériel pris sur le budget statutaire pour environ 10 000 €,
- le remboursement du capital de l'emprunt,
- l'amortissement des subventions,
- une enveloppe provisionnée pour autofinancer des programmes en investissement.

VOLET PROGRAMME

Nouveaux projets 2026

- Études sur les crêts du Pilat : tourisme, forêt, biodiversité
- L'observatoire de la biodiversité
- Poursuite du travail sur le foncier forestier
- Lancement d'un appel à projets auprès des Communes sur l'adaptation au changement climatique
- Stratégie d'adaptation au dérèglement climatique pour le volet agricole
- Étude sur les tourbières
- Aménagement de Gimel
- Travail sur les franges agro-urbaines
- Refonte du programme d'éducation au territoire
- Rendez-vous de mon Parc 2026 et programmation culturelle
- Facilité d'accès aux véhicules en autopartage pour les publics en difficulté

Les prévisions de financements pour ces nouvelles opérations dont le Parc du Pilat est maître d'ouvrage représentent un montant total de 850 871€ :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 313 900€ (36,9%)
- État : 409 283 (48,1%)
- Europe : 85 000€ (10 %)
- Fondations privées 42 688 € (5%)

EN CONCLUSION

Le Parc doit être en capacité de trouver des financements, y compris pour les postes statutaires, sans piocher dans l'excédent de fonctionnement capitalisé. En effet, **les participations statutaires ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires du syndicat mixte : dépenses de structures, de gestion, de personnel et amortissements.**

Le Parc renforcera la recherche de mécénat (fonds privés) avec le soutien des élus afin de diversifier les sources de financements suite à la baisse de certaines aides publiques.

Il sera aussi nécessaire de questionner le modèle économique de certaines actions proposés par le Parc en matière de tourisme.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr